



FORMATION DIPLÔMANTE DE NIVEAU 4
BREVET PROFESSIONNEL

RESPONSABLE DE PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES, FRUITIÈRES, FLORALES ET DE PÉPINIÈRES



*Formation par Apprentissage &
Formation Continue*

OBJECTIFS

Développer et acquérir les compétences techniques et professionnelles, d'obtenir une qualification et un diplôme dans le secteur du maraîchage, de l'arboriculture, de la floriculture et de la pépinière.

Taux indisponibles à ce jour
(nouveau diplôme)



MÉTIERS

Chef.fe de culture
Chef d'équipe dans les domaines :
Horticole - Pépinière-
Maraîchère- Arboricole.
Conducteur.trice de travaux
Ouvrier.ère

POURSUITE D'ÉTUDES ENVISAGEABLE

- BTSA Métiers du Végétal

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Renseignements et inscription

Référent administratif
05 63 04 20 83
cfppa.moissac@educagri.fr

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Le CFAA & CFPPA de Tarn et Garonne bénéficient pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie. Ce coût est cofinancé par l'Union Européenne



Se former en Agriculture



Aucun frais
pédagogique

Formation
en Alternance

Partenariat
sur le territoire

Individualisation
du parcours

100%
présentiel

	Apprentissage	Formation Continue
Lieu de formation	Site de Moissac Chemin de Montescot 82200 Moissac	
Modalités de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> Entretien de motivation avec le centre de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un dossier de financement accepté (nous contacter pour connaître les financements possibles) : Places région, CPF, CPF de Transition, OPCO... Entretien de motivation avec le centre de formation
Durée et rythme de la formation	Formation sur 2 ans : Janvier 2024 à Novembre 2026 <ul style="list-style-type: none"> 835 heures en centre de formation 24 semaines <ul style="list-style-type: none"> 2 485 heures de formation pratique en entreprise 71 semaines en entreprise + 10 semaines de congés payés	Formation sur 9 mois : Janvier 2024 à Octobre 2024 <ul style="list-style-type: none"> 835 heures en centre de formation 24 semaines <ul style="list-style-type: none"> 420 heures de formation pratique en entreprise 12 semaines de stage
Modalités d'évaluation et Obtention du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> Validation de l'ensemble des 4 blocs de compétences obligatoires et 1 au choix pour obtenir le diplôme. Possibilité de rattrapage pour chaque bloc de compétences en cas d'échec au 1er passage. Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétence. Évaluation orale et/ou pratique avec un jury de formateurs par bloc de compétences. 	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Avoir entre 16 et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes reconnue en situation de handicap) Avoir un diplôme de niveau 3 min inscrit au titre RNCP (CAP, BEP...) Signature d'un contrat d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir 18 ans min

APPRENTISSAGE & FORMATION CONTINUE

C.1 Se situer en tant que professionnel de la production horticole (obligatoire)

DÉVELOPPER UNE CULTURE

PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LE VIVANT 40 H

SE POSITIONNER EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE L'HORTICULTURE 32 H

C.2 : Assurer le pilotage technique des productions (obligatoire)

ORGANISER LA MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE

DES OPÉRATIONS CULTURALES 50 H

COORDONNER LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 40 H

C.3 : Réaliser les interventions sur les végétaux (obligatoire)

RÉALISER LA MULTIPLICATION ET LA MISE EN PLACE DES VÉGÉTAUX 84 H

RÉALISER DES TRAVAUX LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES VÉGÉTAUX 85 H

C.4 : Intervenir sur les conditions de culture (obligatoire)

RÉALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DES SOLS 80 H

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DES VÉGÉTAUX 294 H

C.5 : Réaliser la transformation des produits végétaux issus de l'exploitation en respectant les normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement (au choix)

UCARE TRANSFORMATION 70 H

C.5 : Créer, mener une entreprise agricole hydroponique et/ ou aquaponique (au choix)

UCARE AQUAPONIE 70 H

Autre

TRE/ CITOYENNETÉ 20 H

SECOURISME/ PRAP/ SÉCURITÉ 40 H